



SYNDICAT
DE LA VIRE

Réunion du comité syndical du 21 janvier 2025
Salle de la Vire – Tour Saint-Lô Agglo – 10h.

Délibération – n° 2025 / 01

Étaient présents ou représentés :

Monsieur AUBRY Antoine, délégué de Saint-Lô Agglo, **pouvoir de Pascal LANGLOIS**,
Monsieur BRIARD Philippe, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur COURTEILLE Roland, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur ENGUEHARD Laurent, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur HAIZE Jean-Claude, délégué de la commune de Carentan-les-Marais,
Monsieur LEHARIVEL Thierry, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur MAUDUIT Michel, délégué de la commune d'Isigny-sur-Mer,
Madame SAVARY Martine, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VOIDYE Gérard, délégué de la commune de Carentan-les-Marais.

Étaient excusés :

Monsieur LANGLOIS Pascal, délégué de Saint-Lô Agglo, **donne pouvoir à Antoine AUBRY**,
Madame LE BLOND Sylvie, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VIRLOUVET Jérôme, délégué de Saint-Lô Agglo.

Était absente :

Madame GOUYE Aurélie, déléguée de la commune d'Isigny-sur-Mer.

Était également excusé :

Monsieur MAHE Bertrand, Inspecteur des Finances Publiques – SGC de Saint-Lô.

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Nombre de pouvoir	1

CS.2025/01 – OBJET : Actualisation des statuts du Syndicat de la Vire – Transfert du siège social

Les bureaux du Syndicat de la Vire ont à nouveau déménagé en juin 2024 au 70 rue du Neufbourg à Saint-Lô, au siège de Saint-Lô Agglo.

Il est proposé de transférer le siège social à cette adresse.

Ce transfert du siège social impose une modification des statuts du syndicat.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent la modification de l'article 5 des statuts relatifs au siège qui précise :

« Le siège du syndicat est domicilié au : 70 rue du Neufbourg à Saint-Lô ».



**Le Président,
Antoine AUBRY**

**Rendu exécutoire par dépôt en Préfecture
Le 22/01/2025**



